



www.g20-g8.com

www.elysee.fr



G20 FRANCE 2011

NOUVEAU MONDE
NOUVELLES IDÉES

**SOMMET
DE CANNES**

3-4 NOVEMBRE 2011

DOSSIER DE PRESSE



SOMMAIRE

QU'EST-CE QUE LE G20 ?	P.5
CE QUE LA FRANCE ATTEND DU SOMMET DE CANNES	P.7
RÉPONDRE A LA CRISE ÉCONOMIQUE	P.9
RÉFORMER LE SYSTÈME MONÉTAIRE INTERNATIONAL	P.12
RENFORCER LA RÉGULATION FINANCIÈRE	P.15
LUTTER CONTRE LA VOLATILITÉ EXCESSIVE DES PRIX DES MATIÈRES PREMIÈRES	P.17
RENFORCER L'ENGAGEMENT DU G20 EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT	P.19
REONDRE AUX NOUVEAUX ENJEUX DE LA MONDIALISATION	P.21



QU'EST-CE QUE LE G20 ?

1. POURQUOI LE G20 ?

■ **Le G20 des chefs d'Etat et de gouvernement a été créé fin 2008, sous l'impulsion de la France et de l'Europe**, pour répondre de manière coordonnée et concertée à la plus grave crise économique et financière depuis la Seconde Guerre mondiale. Lors du Sommet fondateur de Washington de novembre 2008, les chefs d'État et de gouvernement se sont mis d'accord sur un plan d'action exceptionnel pour éviter l'effondrement du système financier et de l'économie mondiale.

■ **Le G20 est devenu la première enceinte de coordination des politiques économiques. Depuis fin 2008, il s'est réuni régulièrement** : à Londres en avril 2009, à Pittsburgh en septembre 2009, à Toronto en juin 2010, et à Séoul en novembre 2010. Il se réunit pour la sixième fois les 3 et 4 novembre 2011 à Cannes. Il est devenu la principale enceinte de coopération économique et financière, pour assurer une croissance mondiale forte fondée sur des bases saines et durables.

2. QUI EST MEMBRE DU G20 ?

■ **Les principales économies émergentes et développées** : le G20 représente 85% de l'économie mondiale et 2/3 de la population mondiale. Il est composé de l'Afrique du Sud, de l'Allemagne, de l'Arabie Saoudite, de l'Argentine, de l'Australie, du Brésil, du Canada, de la Chine, de la Corée du Sud, des États-Unis, de la France, de l'Inde, de l'Indonésie, de l'Italie, du Japon, du Mexique, du Royaume- Uni, de la Russie, de la Turquie et de l'Union européenne. L'Espagne est invité permanent. La Présidence française a convié cette année les Emirats Arabes Unis, l'Ethiopie, Singapour et la présidence de l'Union africaine

■ **Avec l'appui d'organisations et institutions financières internationales** : pour mener à bien ses travaux, le G20 s'appuie sur l'expertise du Fonds monétaire international (FMI), de la Banque mondiale, de l'Organisation des Nations Unies (ONU), de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), de l'Organisation internationale du travail (OIT), de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et du Conseil de stabilité financière (CSF).

3. COMMENT FONCTIONNE LE G20 ?

- Le G20 repose sur un système de **présidence tournante annuelle**. Chaque année, un pays membre du G20 est chargé d'organiser et de faire progresser tout au long de l'année les négociations préparatoires en vue du sommet des chefs d'État et de gouvernement.
- Des **réunions ministérielles** sont organisées au cours de l'année pour préparer le sommet des chefs d'État et de gouvernement. Les ministres des Finances et les gouverneurs de banques centrales se sont réunis quatre fois en 2011 (en février, avril, septembre et octobre). La présidence française du G20 a réuni également les ministres de l'Agriculture, le 23 juin à Paris, les ministres du Développement et des Finances le 23 septembre à Washington, et les ministres du Travail et de l'Emploi, les 26 et 27 septembre à Paris.
- Le sommet du G20 est également préparé par les « **Sherpas** », qui sont les représentants personnels des chefs d'Etat et de gouvernement.



CE QUE LA FRANCE ATTEND DU SOMMET DE CANNES

Les chefs d'Etat et de gouvernement des pays du G20 se rencontrent à Cannes les 3 et 4 novembre à un moment où l'économie mondiale est marquée par la crise des dettes souveraines, de fortes perturbations sur les marchés financiers et un regain d'incertitudes quant à la vigueur de l'économie mondiale.

A Cannes, les pays du G20 doivent montrer leur détermination à (i) s'engager en faveur de la croissance économique et à (ii) mieux réguler la mondialisation.

1. S'ENGAGER POUR LA CROISSANCE ECONOMIQUE

La coordination des politiques économiques, qui est au cœur de l'action du G20 depuis sa création, est une absolue nécessité si nous voulons répondre efficacement à la crise sans précédent que le monde traverse depuis 2008 et renouer avec une croissance forte, durable et équilibrée.

Le sommet de Cannes doit permettre au G20 de montrer qu'il est à la hauteur de ses responsabilités et des attentes que les citoyens ont placées en lui.

Il s'agit d'**obtenir des membres du G20 les engagements les plus précis et concrets possibles pour :**

- **s'attaquer à court terme aux vulnérabilités immédiates** en adoptant des politiques économiques coordonnées permettant de **soutenir la reprise économique** et de **consolider les finances publiques**, en tenant compte des situations spécifiques de chacun et des marges de manœuvre disponibles ;
- prendre toutes les mesures nécessaires pour **préserver la stabilité du financement de l'économie** ;
- **mettre en œuvre des réformes structurelles pour stimuler le potentiel de croissance et d'emploi**. En outre, des efforts peuvent être faits en matière de flexibilisation du régime de change pour les pays dotés de taux de change relativement inflexibles, mais aussi en matière de rééquilibrage de la demande mondiale, en stimulant la consommation privée dans les pays qui disposent d'une balance courante excédentaire.

Le G20 doit également réaffirmer sa détermination à :

- **éviter toute tentation protectionniste ;**
- **encourager le développement des pays les plus pauvres.**

2. REGULER LA MONDIALISATION

L'accompagnement des changements profonds que connaît l'économie mondiale et les déséquilibres qui en résultent ont été placés au cœur de notre agenda pour 2011. Dès lors il est primordial de démontrer à Cannes notre volonté et notre capacité à progresser en faveur :

- **d'un système monétaire international plus robuste et plus représentatif de l'économie mondiale ;** en réduisant la volatilité et les désalignements durables des monnaies, en favorisant des flux de capitaux stables au service de la croissance et en accompagnant l'essor des pays émergents ;
- **d'un secteur financier mieux régulé, afin de renforcer la protection des citoyens et de l'économie réelle contre les risques.** Pour ce faire, il est important de veiller à la bonne mise en œuvre des décisions du G20 relatives au secteur bancaire, mais aussi de mieux réguler les entités et activités non bancaires qui peuvent également engendrer un risque systémique (« shadow banking ») ;
- **d'une plus grande moralisation du capitalisme grâce à des normes partagées et effectivement appliquées au niveau mondial en matière de lutte contre la corruption, le blanchiment et les « paradis fiscaux » ;**
- **de la sécurité alimentaire** grâce à un accroissement durable de la production agricole mondiale et à des marchés de matières premières plus transparents et mieux régulés ;
- **d'une croissance mondiale mieux partagée** en stimulant le développement dans les pays les plus pauvres, notamment en soutenant le **développement des infrastructures**, ainsi qu'en mettant en place des **financements innovants** ;
- **d'une meilleure prise en compte de la dimension sociale de la mondialisation pour soutenir l'emploi et protéger les plus vulnérables,**
- **d'une gouvernance mondiale plus efficace et plus légitime.**

RÉPONDRE A LA CRISE ÉCONOMIQUE

L'accroissement des tensions et des risques importants de détérioration de l'économie mondiale appellent des réponses décisives pour restaurer la confiance, la stabilité financière et la croissance.

1. UNE DÉGRADATION DE LA SITUATION ÉCONOMIQUE MONDIALE

■ **Révision des prévisions de croissance à la baisse pour 2011 et 2012.** Entre avril et septembre 2011, le FMI a revu ses prévisions de croissance de 4,4% à 4% pour l'économie mondiale en 2011 (respectivement de 2,4% à 1,6% pour les économies avancées, et de 6,5% à 6,4% pour les pays émergents et en développement), et de 4,5% à 4% pour 2012 (de 2,6% à 1,9% pour les économies avancées et de 6,5% à 6,1% pour les pays émergents et en développement).

■ **Crise des dettes souveraines :** Le ralentissement économique a aggravé, à partir du mois d'août, la défiance vis-à-vis des dettes souveraines de plusieurs pays parmi les économies avancées, particulièrement en Europe, ce qui a provoqué de fortes tensions sur les marchés financiers (augmentation des taux d'intérêt sur les dettes des pays les plus vulnérables et baisse des cours boursiers).

■ **Persistance des déséquilibres macroéconomiques entre les pays du G20 :** entre 1998 et 2007, la somme des déficits et des excédents des pays du G20 est passée de 580 milliards de dollars (2,3 % du PIB du G20) à 2500 milliards de dollars (5,6 % du PIB du G20). En proportion de la richesse mondiale, les déséquilibres de balance des paiements ont donc été multipliés par deux en dix ans. Ces déséquilibres ont alimenté la crise de 2008-2009 et ne se sont pas résorbés depuis, fragilisant la croissance mondiale.

2. LES TRAVAUX DU G20 EN 2011

La présidence française a fait du renforcement de la coopération des politiques macroéconomiques sa priorité, à travers le Cadre pour une croissance forte, équilibrée et durable, outil de coordination et de surveillance mutuelle des politiques macroéconomiques du G20.

En 2011, les pays du G20 se sont accordés sur un étalon de mesure des déséquilibres mondiaux, les « **lignes directrices** », afin d'identifier les déséquilibres importants et leurs origines. Chaque pays s'est engagé à adapter ses politiques économiques pour rééquilibrer la croissance mondiale et la rendre plus forte et plus solide. Ces travaux ont connu plusieurs étapes :

- **Elaboration d'une méthode d'identification des déséquilibres excessifs** (février). Accord sur une **série d'indicateurs** permettant de se concentrer sur les déséquilibres majeurs et persistants qui appellent des mesures : la dette et les déficits publics, le taux d'épargne et l'endettement privé et les déséquilibres extérieurs à partir de la balance commerciale, des flux nets de revenus d'investissement et des transferts, en tenant pleinement compte du taux de change et des politiques budgétaire et monétaire.
- A partir de lignes directrices indicatives utilisées pour l'évaluation de chacun de ces indicateurs, **identification des 7 économies les plus importantes en déséquilibres importants et persistants** (avril).
- Sur la base des travaux du FMI notamment, **analyse des origines de ces déséquilibres et des réponses à leur apporter**, dans le contexte d'une situation conjoncturelle dégradée (septembre)
- **Engagement à adopter un plan d'action ambitieux en faveur de la croissance** comportant des engagements collectifs et par pays. Accord sur une évaluation des progrès accomplis pour mettre en œuvre les engagements pris à Séoul (octobre).

3. LES ENJEUX DU SOMMET DE CANNES

Le Sommet de Cannes sera centré sur l'adoption d'un plan d'action permettant à la fois de répondre à la crise actuelle tout en assurant pour l'avenir une croissance forte, durable et équilibrée. Il s'agit de :

- **S'attaquer aux vulnérabilités immédiates :**
 - Adoption par les pays européens d'un ensemble de mesures pour sortir de la crise de la zone euro ;
 - Soutien calibré à la reprise (plan américain de soutien à la croissance, mesures en faveur de la reconstruction au Japon, etc.) ;
 - Politiques monétaires adaptées, pour maintenir la stabilité des prix et soutenir la reprise.

■ Renforcer les fondations de la croissance et lutter contre les déséquilibres :

- Adoption de stratégies crédibles de réduction de la dette, adaptées à la situation de chaque pays ;
- Mesures favorisant la consommation domestique dans les pays en excédent de compte courant ;
- Mesures renforçant la compétitivité et augmentant l'épargne nationale dans les pays en déficit de compte courant ;
- Dans l'ensemble des pays, réformes structurelles pour renforcer la croissance potentielle et l'emploi.

■ Ecarter la tentation du protectionnisme : Alors que le cycle de négociations commerciales lancé à Doha en 2001 est aujourd'hui dans l'impasse et que les craintes d'une résurgence du protectionnisme se font jour, le G20 doit :

- Confirmer son refus du protectionnisme, dans le prolongement des engagements pris dès le sommet de Washington en 2008 ;
- Réfléchir aux moyens de réorienter la négociation commerciale sur des objectifs réalistes et d'une meilleure prise en compte du développement.
- Renforcer le système commercial multilatéral.

RÉFORMER LE SYSTÈME MONÉTAIRE INTERNATIONAL

1. POURQUOI RÉFORMER LE SMI ?

Le système monétaire international (SMI) désigne l'ensemble des mécanismes et des institutions qui structurent les échanges monétaires internationaux, ainsi que l'organisation des régimes de change.

L'économie mondiale connaît des mutations profondes, notamment la montée en puissance des pays émergents. Le SMI actuel ne reflète pas encore ce nouvel équilibre. Il en résulte un certain nombre de dysfonctionnements :

- **Une volatilité accrue des changes** : cette volatilité crée de l'incertitude pour les ménages et les entreprises dans leurs décisions économiques, comme l'illustrent les mouvements récents du taux de change euro-dollar (en juin 2010, 1 euro valait 1,19 dollar ; un an plus tard, en mai 2011, l'euro valait 1,48 dollar) ou ceux du real brésilien qui s'est apprécié de plus de 30 % face au dollar américain entre janvier 2009 et juillet 2011, avant de se déprécier à nouveau de près de 15% depuis juillet.
- **Une accélération des entrées et des sorties de capitaux** : l'instabilité des mouvements de capitaux favorise le déclenchement de crises de liquidité, qui ont de violentes répercussions sur tout le tissu économique et social. Ce phénomène pénalise surtout les pays émergents qui ont été confrontés, depuis 1990, à 44 arrêts brutaux de flux de capitaux.
- **Un risque de « guerre des monnaies »** : face à cette instabilité monétaire, la tentation croît d'adopter des politiques économiques et des politiques de change non coopératives qui sont pénalisantes pour l'économie mondiale.
- **Des déséquilibres macroéconomiques persistants** : le système monétaire international actuel ne permet pas la réduction spontanée de ces déséquilibres, qui fragilisent la croissance mondiale.

Engager la réforme du SMI permettra d'accompagner l'essor des pays émergents, de réduire la volatilité et les désalignements durables des monnaies, et de favoriser des flux de capitaux au service de la croissance.



2. LES PISTES DE REFORME DE LA PRESIDENCE FRANCAISE DU G20

Le séminaire organisé à Nankin par la France et la Chine en mars 2011 a permis d'établir un diagnostic sur les dysfonctionnements actuels du SMI et de définir des pistes de réflexion qui ont été au cœur des travaux des ministres des Finances et des gouverneurs des banques centrales du G20 durant l'année 2011. La mission confiée par la présidence française du G20 à l'Allemagne et au Mexique a conduit la Chancelière Merkel à organiser à la suite du séminaire de Nankin un séminaire à Berlin en octobre 2011 pour parachever les travaux.

Un consensus est en train d'émerger sur la nécessité d'engager la réforme du SMI selon les axes suivants :

- **Fixer un cadre de référence pour améliorer la gestion des flux de capitaux :** poser des limites aux mouvements de capitaux peut être légitime dès lors qu'elles constituent un complément à des politiques macroéconomiques saines, et qu'elles interviennent lorsque les flux de capitaux sont particulièrement élevés et volatiles. Elles ne doivent pas être destinées à reporter des mesures d'ajustement lorsque celles-ci sont nécessaires. Elles doivent faire l'objet d'une évaluation régulière. Enfin, les pays dont les politiques économiques influencent l'ampleur ou la destination des flux de capitaux doivent en tenir compte dans leurs choix de politiques.
- **Développer les marchés obligataires en monnaie locale pour réduire la vulnérabilité externe des pays.**
- **Etablir des principes de coopération entre le FMI et les accords financiers régionaux,** en vue de renforcer à la fois la prévention et les efforts de résolution des crises. Il s'agit de combiner la connaissance des réalités économiques locales avec la capacité de surveillance du FMI. En temps de crise, il s'agit d'assurer la cohérence des conditions de prêts accordés par les arrangements régionaux et le FMI, tout en assurant au FMI le statut de créancier privilégié.
- **Améliorer la surveillance par le FMI des économies et des politiques économiques de ses États membres :** en 2011, pour la première fois, le FMI a évalué l'impact de la politique de chacune des grandes économies (Chine, Etats-Unis, Japon, Royaume-Uni, zone euro) sur le reste du monde. Ces études, qui ont été publiées sous le nom de « spillover reports » permettent de compléter les analyses habituelles du FMI. Il s'agit de renforcer ce mécanisme de surveillance des interdépendances et de le pérenniser.



■ **Accompagner l'internationalisation des grandes monnaies.** L'un des enjeux du G20 est de réfléchir aux conditions d'élargissement du panier du DTS à de nouvelles monnaies, afin que sa composition reflète effectivement le poids des différentes monnaies dans le système international.

■ **Renforcer les filets de sécurité financière mondiaux :** dans un monde très intégré financièrement et où les capitaux sont très mobiles, des pays dont les politiques macroéconomiques sont saines peuvent subir le contrecoup d'événements financiers qui ont lieu sur les marchés mondiaux. Les outils dont dispose la communauté financière internationale, notamment le FMI, doivent être complétés pour répondre à d'éventuels besoins de liquidité de ces pays.

RENFORCER LA RÉGULATION FINANCIÈRE

1. POURQUOI RENFORCER LA RÉGULATION FINANCIÈRE ?

La crise a été provoquée par l'accumulation de risques dans le secteur financier échappant au contrôle des superviseurs car nos systèmes de régulation présentaient de nombreuses failles :

- **Des pans entiers du secteur financier n'étaient pas couverts**, comme le système bancaire parallèle, les agences de notation ou les *hedge funds* ; certains produits financiers comme les dérivés échangés de gré à gré (OTC), représentant les plus grands volumes sur les marchés, échappaient à toute forme de surveillance ; les rémunérations dans le secteur financier, facteurs de prise de risque excessives, ne faisaient l'objet d'aucun encadrement ;
- **Les règles étaient incomplètes** : les activités de banques étaient encadrées par les règles de Bâle II dont la transposition restait incomplète lors de la crise en 2007-2008 ; nos systèmes de supervision étaient dépourvus d'outils spécifiques pour lutter contre le risque systémique, c'est-à-dire contre les phénomènes de contagion dans le secteur financier.
- **Les règles étaient appliquées de façon trop inégale** : un grand nombre de pays refusaient d'échanger les informations nécessaires à la lutte contre la fraude fiscale (« paradis fiscaux ») ou d'adopter les normes nécessaires à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme; aucun organe international n'était chargé de coordonner l'action des régulateurs internationaux et nationaux.

2. LES OBJECTIFS DE LA PRÉSIDENTIE FRANÇAISE DU G20

Au Sommet du G20 de Washington en novembre 2008, les chefs d'Etat et de gouvernement se sont engagés à ce que tous les marchés, acteurs et produits financiers soient soumis à un contrôle approprié. Les enjeux aujourd'hui sont de :

- **Contrôler plus strictement la mise en œuvre des réformes.** Le G20 a déjà adopté depuis 2008 des réformes très structurantes du secteur financier, comme les nouvelles règles de capital

et de liquidité des banques, l'encadrement des dérivés échangés de gré à gré, l'encadrement des rémunérations, et la réduction de la dépendance réglementaire aux agences de notation. Il y a des risques que ces réformes ne soient pas mises en œuvre au même rythme et avec la même rigueur partout. Le G20 doit décider de se doter de mécanismes de surveillance renforcés, sous la houlette du Conseil de stabilité financière.

■ **Lutter contre le risque systémique et mieux superviser les institutions systémiques (« too big to fail »).** Le G20 doit s'accorder sur un cadre de mesures spécifiques pour réduire les risques que font peser les grandes institutions financières sur l'ensemble du système financier lorsqu'elles rencontrent des difficultés. Ces mesures comprennent : des modalités de supervision renforcée, des exigences prudentielles supplémentaires pour supporter les pertes, et des standards internationaux de prévention et de gestion des crises permettant de démanteler les établissements financiers quelle que soit leur taille sans faire appel à l'argent du contribuable..

■ **Renforcer la régulation du système bancaire parallèle.** Avec des règles plus strictes applicables au secteur bancaire, certaines activités pourraient être transférées dans des entités moins régulées, comme les fonds et les véhicules de titrisation des crédits. Le G20 doit s'accorder sur des mesures visant à lutter contre ces transferts de risques en couvrant avec des règles équivalentes toutes les entités qui ont des activités de nature bancaire.

■ **Renforcer la régulation des marchés.** Le G20 doit renforcer ses règles d'encadrement des marchés dérivés de matières premières. Il doit aussi définir des principes d'encadrement des nouvelles technologies de marché qui, par la vitesse des échanges qu'elles permettent, peuvent déstabiliser le système financier. Enfin, un dispositif international d'identification des contreparties financières pour mieux évaluer la concentration des risques dans le système financier et détecter les comportements abusifs doit être mis en place.

■ **Evaluer la mise en œuvre des mesures de lutte contre les « paradis fiscaux ».** Depuis 2009, l'action du G20 contre les paradis fiscaux a porté ses fruits. Plus de 700 conventions d'échange d'informations ont été signées. 14 milliards d'euros de revenus additionnels ont été collectés dans le cadre de la lutte contre les paradis fiscaux. Le Forum global a conduit des évaluations du cadre juridique de 59 pays ou juridictions au regard des engagements pris. Le G20 évaluera la mise en œuvre des engagements pris en matière de lutte contre l'évasion fiscale, contre le blanchiment et le financement du terrorisme et de respect des standards de coopération et d'échange d'information en matière prudentielle.

■ **Renforcer la protection des consommateurs :** le G20 doit adopter des principes communs pour que l'information et la protection des ménages et entreprises consommateurs de services financiers soit au cœur de la conduite des activités financières.



LUTTER CONTRE LA VOLATILITÉ EXCESSIVE DES PRIX DES MATIÈRES PREMIÈRES

1. QUELS ENJEUX POUR L'ÉCONOMIE MONDIALE ?

Les marchés de matières premières, notamment pétroliers et agricoles, sont marqués par :

■ **Des tensions fortes entre offre et demande** liées à la confrontation entre une offre contrainte à court terme et une demande mondiale en hausse constante notamment du fait de la croissance des économies émergentes.

■ **Une financiarisation accrue** : les dérivés de matières premières, qui étaient à l'origine des instruments de couverture contre le risque, sont devenus des instruments de placement financier. Ils font l'objet de volumes de transaction très importants, parfois déconnectés des échanges réels de matières premières. Il s'échange chaque année sur les marchés dérivés l'équivalent de 35 fois la production annuelle mondiale de pétrole, 16 fois la production de maïs et 8 fois la production de blé.

■ **Une volatilité exacerbée** : le cours du pétrole est par exemple passé de 145 dollars le baril lors du premier semestre 2008, à 36 dollars le baril au second semestre 2008, pour revenir à près de 126 dollars en avril 2011 avant de redescendre aux alentours de 110 dollars. De même, la volatilité des prix des céréales a triplé par rapport aux années 1990.

La volatilité excessive des prix des matières premières menace la croissance mondiale.

La volatilité constitue un risque pour les investisseurs qui décourage les décisions d'investissement et d'embauche. Elle met également en danger **la sécurité alimentaire** dans les pays les plus vulnérables, importateurs de produits agricoles, comme l'illustrent de façon dramatique la crise alimentaire de 2007-2008 et les nombreuses émeutes de la faim qui l'ont accompagnée, notamment en Haïti, au Sénégal ou au Mozambique.

2. LES OBJECTIFS DE LA PRESIDENCE FRANCAISE DU G20

Convaincue que le G20, dont les membres sont les acteurs majeurs des marchés pétroliers et agricoles (les pays du G20 consomment 73% de la production mondiale de pétrole, représentent 54 % des surfaces agricoles dans le monde, 65 % des terres arables et 77 % de la production mondiale de céréales en 2008), est l'enceinte appropriée pour aborder ce problème, la Présidence française du G20 est déterminée à faire progresser l'action du G20 sur quatre sujets essentiels, en s'appuyant sur le Plan d'action sur la volatilité des prix alimentaires et l'agriculture adopté lors du G20 agricole du 23 juin 2011 :

■ **Le renforcement de la régulation des marchés financiers de matières premières**, qui représentaient 270Mds\$ au milieu des années 2000 et s'élevaient à près de 410Mds\$ avant la crise financière de 2008. Il s'agit d'étendre aux marchés dérivés de matières premières le cadre de régulation adopté pour les autres marchés dérivés.

■ **le renforcement de la transparence sur les marchés physiques de matières premières** via la mise en place de la base de données AMIS (*Agriculture Market Information System*) pour améliorer l'information sur les marchés agricoles, notamment sur les niveaux des stocks et les prévisions de récolte, mais aussi l'amélioration concrète de l'exhaustivité et de la fiabilité de la base de données sur le pétrole JODI-Oil (gérée par le Forum international de l'énergie) et son extension au gaz.

■ **le renforcement des outils d'assistance alimentaire**, en particulier par la création de réserves alimentaires humanitaires d'urgence et la levée des restrictions aux exportations pour les achats d'aide alimentaire du Programme alimentaire mondial.

■ **le renforcement des instruments de protection des populations les plus vulnérables contre l'instabilité des cours agricoles**. Plusieurs projets sont présentés par les organisations internationales, notamment la Banque mondiale, pour permettre de pallier les effets de la volatilité des cours sur les plus fragiles (assurances récoltes ; assurances climatiques) ;

■ **l'amélioration de la recherche et de l'innovation afin de stimuler la production et la productivité agricole**, notamment avec la mise en place d'une initiative de recherche mondiale sur le blé et d'une plate-forme d'échange technique et scientifique sur l'agriculture tropicale.



RENFORCER L'ENGAGEMENT DU G20 EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT

A Séoul, il a été décidé que le développement serait dorénavant à l'agenda du G20.

La Présidence française a décidé de mettre l'accent sur trois axes d'action prioritaires en faveur du développement, qui ont été au cœur des réunions des ministres des finances, de la coopération et de l'agriculture des pays du G20 :

- **la sécurité alimentaire**, en lien avec l'agriculture (voir p. 17 et 18) ;
- **le développement des infrastructures dans les pays en développement**, qui est une des clés du décollage économique pour ces pays ;
- **les financements innovants**, pour être au rendez-vous des engagements pris en matière de développement et de lutte contre le réchauffement climatique.

1. INVESTIR DANS LES INFRASTRUCTURES DES PAYS EN DEVELOPPEMENT

Le manque d'infrastructures constitue un frein majeur à la croissance des pays en développement, plus particulièrement en Afrique, continent le moins avancé dans l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement. On estime que la croissance y est amputée de **2 points de PIB par an** pour cette seule raison. Un meilleur accès aux infrastructures de base telles que l'énergie, les transports, l'eau et les télécommunications, stimulerait un développement économique soutenable, augmenterait l'accès des entreprises nationales et internationales aux marchés locaux et permettrait de créer de l'emploi tout en réduisant la pauvreté.

Pour avancer sur ces sujets :

- La Présidence française a constitué en février 2011 **un Panel de haut niveau sur les infrastructures**, dont elle a confié la présidence à M. Tidjane Thiam (PDG de la compagnie d'assurance *Prudential*). Regroupant principalement des experts du secteur privé, ce panel a travaillé sur les moyens de promouvoir un environnement favorable à l'investissement dans les infrastructures et d'orienter les investisseurs privés dans les pays en développement. Ses recommandations seront présentées aux chefs d'Etat et de gouvernement lors du Sommet de Cannes.

■ La Présidence française a également demandé aux **banques multilatérales de développement d'élaborer un plan d'action conjoint** destiné à renforcer l'efficacité de leur contribution au développement des infrastructures et faciliter la mise en œuvre des projets.

Ces travaux, qui seront rendus publics à l'occasion du Sommet de Cannes, doivent permettre d'**identifier les principaux goulets d'étranglement**, en particulier le trop faible nombre de projets d'investissement bien préparés, la nécessité de renforcer les capacités des équipes en charge des partenariats public-privé, un écart excessif entre risques perçus et risques réels et les difficultés à associer efficacement financements publics et privés.

2. PROGRESSER VERS LA MISE EN PLACE DE FINANCEMENTS INNOVANTS

En complément de l'aide traditionnelle, des financements innovants peuvent et doivent être mobilisés pour faire face aux défis de la solidarité internationale. La Présidence française du G20 a engagé des travaux en concertation avec le secteur privé et la société civile sur les moyens d'élargir les mécanismes de financement du développement.

Le rapport de Bill Gates, rédigé à la demande du président de la République propose un modèle de financement du développement plus diversifié, stable et durable, adapté aux nouvelles réalités du XXI^e siècle.

Il met en lumière l'ensemble des défis du développement et prône une approche large des financements disponibles, privés comme publics (augmentation des ressources domestiques des pays en développement à travers des réformes fiscales, flux d'aide publique au développement, financements innovants comme la taxe sur les transactions financières, une taxe sur le tabac ou encore un mécanisme global lié aux émissions du secteur maritime et aérien international appelé « bunkers », pour répondre aux défis de la lutte contre le changement climatique et atteindre les Objectifs du millénaire pour le développement en insistant sur le rôle déterminant du secteur privé et de l'innovation.

Dans ce contexte, **la France considère qu'une taxe sur les transactions financières est l'instrument le plus prometteur**. Avec une assiette large et un taux faible, cette taxe permettrait de collecter des revenus substantiels.



REPONDRE AUX NOUVEAUX ENJEUX DE LA MONDIALISATION

1. MIEUX PRENDRE EN COMPTE LA DIMENSION SOCIALE DE LA MONDIALISATION

Depuis Pittsburgh, le G20 a affirmé son engagement sur l'emploi, la protection sociale et le renforcement de la dimension sociale de la mondialisation. En 2011, le G20 s'est fixé **4 thèmes prioritaires**, qui ont été au centre des travaux des ministres du Travail et de l'Emploi les 26 et 27 septembre derniers :

- **Améliorer les politiques actives de l'emploi**, notamment pour les jeunes générations et les autres groupes les plus vulnérables ;
- **Renforcer la protection sociale** par la mise en œuvre de socles de protection sociale définis nationalement ;
- **Garantir le plein respect des principes et droits fondamentaux au travail** ;
- **Renforcer la cohérence** des politiques économique et sociale et la coordination des organisations internationales qui en traitent.

2. LUTTER CONTRE LA CORRUPTION

La corruption coûte chaque année plus de 1 000 milliards de dollars à l'économie mondiale selon la Banque mondiale. C'est un frein à la croissance économique. Des dispositifs ont été mis en place au niveau international pour lutter contre ce fléau, en particulier la convention de l'OCDE et la convention des Nations Unies que de nombreux pays ont déjà ratifiées. Mais le G20 doit aller plus loin.

Les efforts de la Présidence française visent à :

- **Encourager les pays qui ne l'ont pas encore fait à adhérer à ces deux conventions ;**
- **S'assurer de la mise en œuvre effective et transparente des engagements pris** en matière de lutte contre la corruption en procédant à des revues dans chaque pays membre.
- Renforcer de manière coordonnée les législations nationales ;
- **Associer davantage le secteur privé**, notamment dans le cadre des partenariats publics-privés et en lien avec le B20 (« Business Summit ») ;

3. RENFORCER L'ARCHITECTURE INTERNATIONALE

Le G20 a été un acteur majeur de modernisation de la gouvernance économique en initiant les réformes de la Banque mondiale, du FMI et en créant le Conseil de stabilité financière. Cependant, l'action de la communauté internationale manque encore souvent de cohérence. Le monde a besoin d'une gouvernance adaptée pour faire face aux enjeux globaux d'aujourd'hui. L'approche du G20 est pragmatique et réaliste et s'articule autour de trois axes :

- **Aborder la question du rôle, du champ d'action, du fonctionnement et de l'efficacité du G20.**
- **Renforcer la coordination des organisations internationales sur lesquelles le G20 s'appuie.** Il est en particulier primordial de renforcer le lien entre le G20 et l'ONU, pour allier l'efficacité du premier et la représentativité du second.
- **Encourager les institutions internationales à se renforcer pour faire face aux nouveaux défis et à leurs nouvelles missions** (sécurité alimentaire et fonctionnement des marchés pour la FAO ; régulation financière pour le Conseil de Stabilité financière...).

Un rapport sur la réforme de la gouvernance mondiale, confié par le président de la République au Premier ministre britannique, servira de base à la discussion des chefs d'Etat et de gouvernement au Sommet de Cannes.

NOTES

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....